

# Luzerne cultivée

Une espèce à enracinement profond bien adaptée aux sols sains, non acides.





# Luzerne cultivée

Choisir des variétés flamandes (dormantes en hiver) et si possible tardives au printemps. Une espèce à bien gérer en sortie d'hiver et au printemps (potentiellement gênante à la récolte).





# Sainfoin

Une espèce à enracinement profond bien adaptée aux sols sains et calcaires.





# Sainfoin

Une espèce à bien gérer en sortie d'hiver et au printemps (potentiellement gênante à la récolte).





# Lotier corniculé

Une espèce fourragère assez peu connue car peu productive et compétitive sur les autres espèces. Elle est plus adaptée aux sols séchants.





# Lotier corniculé



Une espèce dormante en hiver (selon la variété) et tardive au printemps qui laisse la céréale prendre l'avantage.

Elle a tendance après floraison à laisser des résidus lignifiés (gêne potentielle au semis suivant).



# Mélilot officinal

Plante annuelle qui aurait une action négative sur les populations de campagnols (efficacité controversée sur le terrain). Cette plante est à expérimenter avec précaution : espèce annuelle pouvant être très haute à la récolte et produisant de nombreuses graines pour les campagnes suivantes...







# Trèfle violet

Une des espèces adaptées aux sols humides ou acides.

Pérennité moyenne (en général 2 ans comme couvert permanent).





# Trèfle violet

Risque de compétition sur le colza en cas d'implantation de ce trèfle en même temps que la culture.

Une espèce au démarrage tardif sous blé mais potentiellement gênante à la récolte.





# Trèfle blanc

Une des espèces adaptées aux sols humides ou acides.

Un coût de semences peu onéreux, facilitant la mise en œuvre de cette espèce, même pour une période assez courte.



Avoine noire



Trèfle blanc



# Trèfle blanc

Une espèce sécurisante car sa taille limite le risque de gêne à la récolte. Elle peut cependant être agressive : réseau dense de stolons et racines superficielles, absence de dormance hivernale si l'hiver est doux. Sa régulation doit être assurée de l'automne à la sortie d'hiver sur blé.

